



ACAT -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au
Burundi.

Période du mois de juillet 2023

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

• INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **13 cas d'assassinats, 01 cas d'enlèvement, 13 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que 02 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de juillet 2023, l'Acat-Burundi a pu répertorier 13 cas d'assassinats.

1. Dans la nuit de dimanche 2 juillet 2023, un homme connu sous le nom de Salvator Ntihakore a succombé aux coups et blessures qui lui avaient été infligés par des Imbonerakure sur la colline de Gatete, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi). Selon des sources policières, Salvator Ntihakore a été gravement battu par des Imbonerakure sur des accusations de vol de fruits de palmiers avant d'être conduit au cachot de la police en zone de Gatete. Les mêmes sources ont précisé qu'un officier de police judiciaire (OPJ) nommé Pierre Nkongoro a été arrêté le 3 juillet 2023 et est détenu au cachot du Commissariat provincial de la police à Rumonge pour n'avoir pas informé sa hiérarchie de la détention de cet homme qui a finalement fini par succomber à ses blessures dans le cachot de la police.
2. En date du 06 juillet 2023, vers 21 heures, dans la rivière Barizo, sur la sous-colline Ngoma, colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke, Jérémie Niyibizi, âgé de 22 ans, marié, orpailleur, résidant dans la même localité a été tué à coup de feu par des militaires du 121ème bataillon en patrouille dans la forêt naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, des personnes qui étaient avec la victime ont pris le large avant que ces militaires aient ouvert le feu sur Jérémie qui est mort sur le champ.
3. Trois corps sans vie non identifiés en décomposition ont été découverts le dimanche 09 juillet 2023 dans l'après-midi par des pêcheurs, ces derniers ont dit qu'ils seraient des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD). Ils étaient au bord de la rivière Rusizi, sur la frontière avec la RDC, colline Mparambo I, en commune Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Les habitants riverains de cette rivière exigent de la police des enquêtes. La police a confirmé cette information et a indiqué que des enquêtes sont en cours.
4. En date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, à la 14ème avenue, quartier Mirango, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Rosine Miyango a été fusillée à l'aide d'un pistolet par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, cette femme qui venait de l'Eglise des Amis a été tuée quand elle déposait des personnes qu'elle transportait

dans son véhicule. Selon les mêmes sources, le cadavre et une de ces personnes blessées ont été conduits à l'Hôpital militaire de Kamenge.

5. Dans la matinée du 18 juillet 2023, dans la rivière Ruvyironza, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été retrouvé flottant sur les eaux, non loin de l'Institut des Sciences Agronomiques de Mahwa. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau du cou et au niveau de la gorge. Sur l'ordre de Josette Ndayikeza, administrateur communal de Rutovu, ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rutovu.
6. En date du 16 juillet 2023, au quartier Yoba, commune et province Gitega, un corps sans vie de Melchiade Hakizimana, âgé de 35 ans, marié, convoyeur de camions a été retrouvé sur un terrain communément appelé Aérodrome. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures sur tout le corps. Selon les mêmes sources, la veille, vers 20 heures, Melchiade Hakizimana était avec d'autres dans un cabaret appelé "ku mpene" situé sur la route nationale 2 Gitega-Bujumbura quand il est parti en répondant au téléphone mais il n'est pas revenu et ses amis croyaient qu'il était rentré à la maison qui se trouve à 600 mètres.
7. En date du 21 juillet 2023, dans la rivière Kinyangona située sur la jonction de la commune Gatara et Gahombo, province de Kayanza, un corps sans vie de Côme Gahungu, âgé de 52 ans, père de trois enfants, cultivateur, originaire de la colline Businde a été retrouvé et repêché. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Côme Gahungu avait passé la soirée du 20 juillet 2023 dans un bistrot en train de partager de la bière locale au centre Ruhengeri avec ses amis dont Bède Manirakiza et Liévin Misago de la colline Ruhengeri, commune Gatara et lui avait promis de lui donner un porc à élever. Le matin du même jour, tous les deux ont été appréhendés par le Commissaire communal de police de Gahombo en collaboration avec celui de Gatara, ils ont été conduits au cachot communal de Gahombo. Sur l'autorisation de sa femme Immaculée Ndagijimana, le corps a été enterré en date du 21 juillet 2023, au cimetière de Businde par la population sur l'ordre de Sylvestre Ntunzwenimana, administrateur communal de Gahombo.
8. En date du 19 juillet 2023, dans la nuit, sur la colline Gifunzo, zone, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé devant l'enclos d'Elias, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Elias a été arrêté par des policiers et a été conduit au commissariat communal de police de Rutana pour des raisons d'enquête.

9. Dans la nuit de mardi 18 juillet 2023, Esperate Irakoze (33 ans), caissière dans une maison de passage dénommée « Hana's Halfway House » située au quartier de Nyabiharage, dans la capitale politique de Gitega a été assassinée à son lieu de travail par un malfaiteur non encore identifié. Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la défunte a été découvert le matin de mercredi sous un lit d'une des chambres de cette maison de passage, après que ses collègues aient remarqué son absence à la réception et chez sa famille. Son corps était ligoté et couvert de sang. Les mêmes sources ont précisé que l'assassin de la victime aurait également volé des téléphones et tout l'argent à la caisse, y compris le registre d'identification des clients.
10. Dans la matinée du 24 juillet 2023, Ezéchiel Ntahinduka, un jeune écolier âgé de 14 ans, est décédé à l'hôpital de Kirundo des suites de coups et blessures qui lui ont été infligés par un certain Jean Marie Nkurunziza, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti présidentiel, le CNDD-FDD, sur la colline de Nyakibingo de la commune de Ntega, dans la province de Kirundo (nord du Burundi). Selon des témoins de la scène sinistre qui ont toutefois eu peur de porter secours à la victime, cet enfant a été gravement battu le 15 juillet 2023 par son bourreau après l'avoir vu accroché à l'arrière d'un camion en route. Les mêmes sources ont révélé qu'à la mort du jeune adolescent, Jean Marie Nkurunziza a pris le large. Il a passé quelques jours en cachette chez un administratif à la base sur la colline de Nyakibingo qui essayait de l'aider à échapper aux éventuelles poursuites judiciaires.
11. Dans la matinée de mardi 18 juillet 2023, le corps sans vie de Michel Ntunzwenimana, un habitant de la commune de Muhanga en province de Kayanza a été découvert dans la vallée de Makarira en commune voisine de Ruhororo de la province de Ngozi (nord du Burundi). Selon des sources en provenance de Muhanga, Michel Ntunzwenimana avait été vu pour la dernière fois dans la soirée de dimanche 16 juillet 2023 alors qu'il prenait un verre de bière avec des Imbonerakure dans un bistrot situé sur la colline de Rushenza de la même commune. Des habitants de cette localité ont pointé du doigt ces Imbonerakure d'avoir assassiné ce citoyen en raison des traces de sang qui ont été remarquées depuis ce bistrot jusque dans la vallée de Makarira (lieu de la découverte macabre) qui sépare les communes de Ruhororo et de Muhanga. Les mêmes sources ont regretté que le corps de Michel Ntunzwenimana ait été enterré le même jour dans sa commune natale sans ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs de son assassinat malgré l'existence d'indices probants.

- **ENLEVEMENTS**

1. En date du 03 juillet 2023, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, Espérance Kantungane, âgée de 21 ans, élève en 3ème Pédagogie au Lycée communal Bugabira, résidant sur la colline Kigoma et sans appartenance politique a disparue. Selon des sources sur place, elle a été appelée par Emmanuel Nsaguye, responsable des Imbonerakure en zone Kigina, âgé de 46 ans, cultivateur. Depuis ce jour, cette fille et Emmanuel Nsaguye sont restés sans nouvelles.
2. Dans nos précédents rapports, nous avons rapportés un cas d'une certaine Amadi Riziki, mère de trois enfants qui est portée disparue en date du 27 mars 2023, vers 11 heures, à la 7ème avenue, au quartier Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources recueillies cette femme a été retrouvée. Rappelons qu'au moment de sa disparition, Riziki sortait de la maison pour aller à une boutique de cette avenue mais elle n'est plus revenue. Sa famille avait indiqué qu'elle était en conflit avec Siraja Rajabu qui avait brûlé sa maison en province Muyinga. Après, le Tribunal de Grande Instance de Muyinga avait exigé à Siraja Rajabu la reconstruction de cette maison.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de juillet 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **13 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été répertoriés.

1. Dans la matinée de jeudi 6 juillet 2023, Jean-Claude Ndayisenga, un brigadier de police affecté à la police des Migrations à l'Aéroport international de Bujumbura (ouest de Burundi) a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) après le passage de l'honorable Agathon Rwasa, président du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) pour son voyage à destination du Zanzibar en République Unie de Tanzanie. Il a été directement conduit au cachot du SNR au quartier général de ce service sur des accusations d'avoir laissé Agathon Rwasa franchir les frontières nationales.

2. En date du 03 juillet 2023, sur la colline Gashasha, commune et province Rumonge, Saïdi Tubanyenzi, âgé de 32 ans, Phenias Kurubone, âgé de 73 ans, Jérémie Toyi, âgé de 38 ans et Césarie Horugavye, âgée de 40 ans, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, ils sont allés témoigner chez le Gouverneur en faveur de Césarie qui avait porté plainte contre le chef de colline dont les vaches avaient endommagé un champ de cette femme. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de former un groupe qui veut renverser le chef collinaire Frida Ndagijimana.
3. En date du 03 juillet 2023, au bureau du Gouverneur, au chef-lieu de la province Rutana, Apollinaire, membre du parti CNL et Xavier, membre du parti CNDD-FDD, tous infirmiers au Centre de Santé de Giharo, ont été arrêtés et conduits au cachot du parquet de Rutana par des policiers sur l'ordre du Gouverneur, Olivier Nibitanga. Selon des sources sur place, ils avaient répondu à une convocation du Gouverneur et avaient été accusés du détournement des médicaments (124 comprimés pour les vendre dans la pharmacie).
4. En date du 05 juillet 2023, vers 8 heures, un prénommé Samuel, commerçant de Ruyigi a été arrêté à la station de l'économat de Ruyigi par Valéry Nkuzimana, chef de cabinet du Gouverneur de Ruyigi. Selon des sources sur place, il était en train de s'approvisionner en carburant alors qu'il avait eu du carburant la veille pour son véhicule de type probox. Le même jour, le TGI Ruyigi l'a auditionné et l'a condamné à une peine de servitude pénale de 3 mois et à payer une somme de 700 000 fbu en l'accusant d'atteinte à l'économie nationale. Selon les mêmes sources, ce chef de cabinet du gouverneur prend des photos des plaques des véhicules qui s'approvisionnent et aucun véhicule n'est autorisé à revenir à la pompe avant 3 jours.
5. En date du 14 juillet 2023, à l'Ecole Technique de Giharo, commune Giharo, province Rutana, Alexis Niyongabo, agent du SNR, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par la police sur l'ordre du Gouverneur de la province Rutana, Olivier Nibitanga alors qu'il venait de prendre des photos de l'immeuble en étage de cette école en construction. Selon des sources sur place, ce gouverneur a ordonné également la saisie des téléphones portables et Alexis Niyongabo qui a été transféré au cachot du chef-lieu de cette province. Le gouverneur de Rutana a accusé Alexis de vouloir envoyer aux hautes autorités ces photos de cet immeuble en construction depuis bientôt 10 ans alors que des contributions ont toujours été collectées auprès des habitants depuis longtemps.
6. En date du 10 juillet 2023, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Saïdi Mugisha et le nommé Kundabayoy, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans ont été arrêtés par Daniel, Commissaire communal de police accompagné par Landry Munezero, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont saisi 10

bidons de 20 litres remplis d'essence appartenant à Saïdi Mugisha. Ce dernier a été exigé de leur donner une somme de 500.000 Fbu pour classer sans suite cette affaire. Selon les mêmes sources, Kundabayo leur a écrit un message leur disant de lui partager sur cette somme sinon il avait pris des photos quand ils recevaient cet argent qu'il menaçait de partager. Ces derniers lui ont demandé de venir prendre une part et à son arrivée le commissaire l'a menotté et l'a conduit au cachot de la police à Buhiga. Par après, ils sont retournés chez Mugisha où ils ont pris ces bidons d'essence et les ont amenés à la police. Mugisha leur a demandé de lui remettre l'argent et ils ont refusé. Ils l'ont arrêté et les 2 personnes arrêtées ont été transférées au cachot du commissariat provincial en date du 11 juillet 2023.

7. En date du 12 juillet 2023, au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Kirundo, Christelle Ndayishimiye, élève en 3ème année section Langue au Lycée communal Mugendo, commune Ntega, province Kirundo a été arrêtée sur une ordonnance de mise en détention préventive après avoir été accusée de dévoiler le secret professionnel. Elle venait d'être auditionnée successivement trois jours au parquet de la République de Kirundo où elle était détenue le 3 juillet 2023. Selon cette ordonnance, l'Officier du Ministère Public, Sylvère Hashakimana a exposé qu'une instruction de révélation du secret professionnel était ouverte à charge de cette élève, qui comparaisait et qu'il existe contre elle des charges suffisantes de culpabilité malgré que Christelle Ndayishimiye ne pouvait pas être accusée de cette infraction étant élève. Ce jour même, elle a été transférée à la prison de Ngozi à bord d'un véhicule du parquet de la République de Kirundo mais dès son arrivée à Gaseke, commune Kiremba, sur la route Kirundo-Ngozi, à 20 kilomètres du centre Ngozi, Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République a intimé l'ordre de la libérer suite au plaidoyer du Ministre de l'Education Nationale, François Havyarimana. En date du 16 juillet 2023, une autre ordonnance de mise en liberté provisoire a été émise par le TGI Kirundo en faveur de Christelle Ndayishimiye en l'accusant toutefois de disparition de preuves. L'élève sera libéré après l'intervention du ministère de la justice sur le dossier, les magistrats qui ont travaillé sur le dossier ont reçu des sanctions administratives.
8. Dans la matinée du 14 juillet 2023, Evariste Ndayegamiye, commerçant a été arrêté en possession de 83 000 Fbu et 52 000 Shilling Tanzaniens. Selon des sources sur place, en date du 18 juillet 2023, vers 16 heures, il a été auditionné par le TGI de Rumonge dans le cadre des procès de flagrance en l'accusant de rébellion et gaspillage de fond public. Il a été condamné à une année de servitude pénale et à payer une somme de 250 000 Fbu d'amende.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de juillet 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **2 cas d'atteintes à l'intégrité physique**, ont été recensés durant ce mois de juillet 2023.

✓ **TORTURE**

1. En date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, Fabrice Havyarimana, âgé de 24 ans, chômeur a été battu et coupé un de ses testicules par un groupe d'Imbonerakure en ronde nocturne. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle quand elle a été attaquée et tabassée par ces membres de la milice Imbonerakure. Après cet acte, Fabrice Havyarimana a été jeté dans un boisement d'eucalyptus à quelques mètres de son domicile. Selon les mêmes sources, Fabrice Havyarimana a été retrouvé très tôt le matin du dimanche par des gens qui se rendaient à la messe et a été transporté à l'hôpital régional de Gitega pour des soins médicaux.
2. Dans la nuit de lundi 24 juillet 2023, un conducteur de moto-taxi connu sous le nom de Jérôme Ndizeye surnommé Rwembe a été violemment torturé par Sylvestre Sabushimike alias Bikovu, commissaire communal de la police à Rusaka en province de Mwaro (centre du Burundi). Selon des sources locales, la victime a été évacuée à l'hôpital en état d'inconscience. En effet, Jérôme Ndizeye avait pris un verre de trop et se faisait aider pour rentrer à sa résidence par ses amis en raison des difficultés de pouvoir marcher seul. En cours de route, ils ont croisé Sylvestre Sabushimike qui l'a arraché des mains de ses amis pour le frapper fort, tout en le piétinant, jusqu'à ce qu'il ait vomi du sang et perdu connaissance. Par la suite, la victime a été évacuée d'urgence d'abord au centre de santé de Rusaka, puis transférée à bord d'une ambulance à l'hôpital de district sanitaire de Fota en raison de son état de santé qui demeurait toujours critique. Les mêmes sources ont précisé que Sylvestre Sabushimike n'a pas été inquiété pour le crime commis et pour d'autres crimes qui lui sont régulièrement imputés par des habitants de la commune de Rusaka.

- **CONCLUSION.**

Le mois de juillet 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

➤ **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.

.

.